

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 189 (2022)

**Artikel:** Murs, portes et tours du rempart antique d'Augustodunum/Autun  
**Autor:** Barrière, Vivien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068395>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Murs, portes et tours du rempart antique d'Augustodunum/Autun

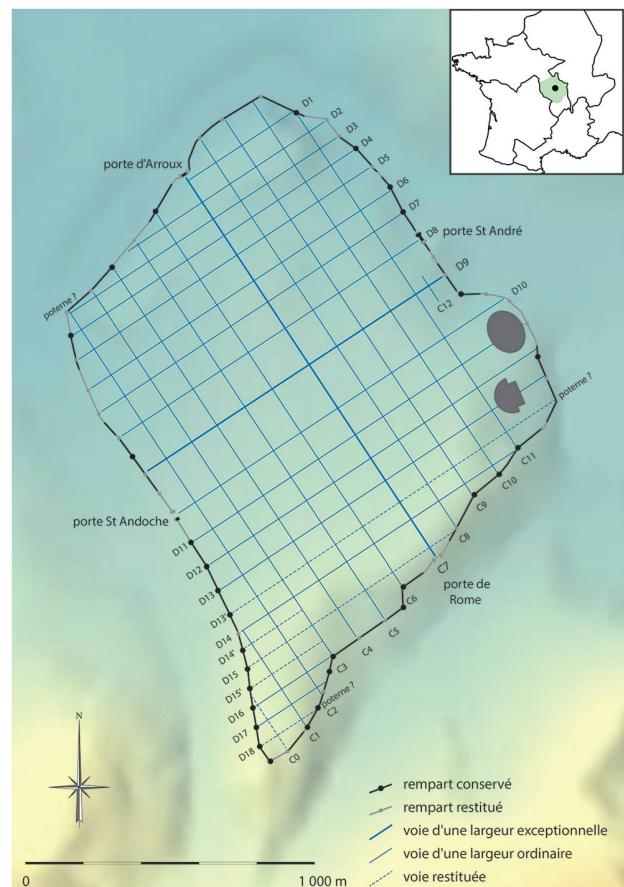
Vivien Barrière

**A**l'époque augustéenne, les Éduens qui occupaient jusqu'alors l'*oppidum* de Bibracte sur le mont Beuvray s'installent à *Augustodunum*, ville nouvellement créée dont le nom renvoie à la fois au caractère fortifié de la place et à celui qui en autorisa la construction. Ce rempart de Gaule Lyonnaise constitue l'exemple le plus septentrional connu de ces enceintes urbaines qui se multiplient en Italie dans les dernières décennies de la République puis dans les provinces à compter de l'époque augustéenne. Aujourd'hui comme hier, il apparaît au premier coup d'œil que les portes du rempart d'Autun appartiennent à la même famille architecturale que celles de Spello, Côme, Milan, Turin, Aoste, Nîmes ou Toulouse. De fait, la construction d'une fortification fonctionnelle et de ses composantes, portes monumentales et tours, ne répond plus uniquement à des considérations défensives : ces murs qui délimitent la ville en la séparant des quartiers suburbains et des nécropoles définissent également l'identité d'une communauté civique, une identité plurielle, à la fois éduenne et romaine<sup>1</sup>.

## Caractéristiques principales du rempart et de ses composantes

Les dimensions du rempart d'*Augustodunum* le rapprochent de celui de Nîmes ou de Vienne en Gaule Narbonnaise<sup>2</sup> : avec un périmètre restitué de 5 997 m, il englobe une surface plus ou moins losangée de 220 ha. L'enceinte urbaine pos-

séait quatre portes monumentales et 58 tours circulaires reliées par des tronçons de courtine rectilignes (fig. 1). La conservation de l'enceinte d'Autun est exceptionnelle si l'on cumule ses tronçons conservés, 4 101 m soit 68 % du périmètre total, mais ce constat est plus nuancé dès lors qu'on



**Fig. 1** Plan du rempart antique d'Autun (tracé de l'enceinte d'après Fort 2007; tracé et numérotation des voies d'après Labaune/Kasprzyk 2008, hormis celles en pointillés restituées par l'auteur). DAO: V. Barrière.

<sup>1</sup> Merci à l'équipe d'Aventicum – Site et musée romains d'Avenches et en particulier à Matthias Flück pour leur invitation à présenter le dossier du rempart d'Autun en avril 2018, leur accueil chaleureux et la qualité de l'organisation. La trame des pages suivantes entend répondre le plus fidélement possible à la liste de questions précises élaborées par Matthias Flück afin de proposer un état des connaissances actuelles sur les aspects architecturaux et historiques liés au rempart d'*Augustodunum* ainsi que sur son devenir.

<sup>2</sup> Varène 1992, 108; Le Bot-Helly 1985, 52.

dépasse la vision planimétrique puisque ni les élévations hautes, ni le parapet des murs de courtine, ni le chemin de ronde, ni les éléments liés à l'organisation interne des tours ou à leur couverture ne nous sont parvenus.

Les murs de courtine sont estimés à 11 m de hauteur (sans compter le parapet protégeant le chemin de ronde) et à 2,50 m d'épaisseur moyenne. À Autun, aucune trace de fossé antique n'a été mise au jour en avant du rempart<sup>3</sup>.

Chacune des quatre portes urbaines était flanquée par deux tours qui lui étaient organiquement rattachées: au moins aussi hautes que les portes, elles présentaient, côté campagne, une élévation de plan semi-circulaire et, côté ville, un talon de plan rectangulaire. Deux de ces portes s'élevaient aux extrémités d'un grand axe orienté nord-ouest / sud-est que l'on peut désigner sous le nom de *cardo maximus* tandis que les deux autres se trouvaient chacune sur un *decumanus* secondaire. Au moins une de ces portes – la porte d'Arroux – était dotée d'un dispositif de cour intérieure ainsi que d'une herse, à l'image de la porte Auguste à Nîmes ou de la Porta Palatina à Turin<sup>4</sup>. Les portes présentaient quatre baies au niveau de la chaussée: au centre, deux larges baies et, de part et d'autre, deux baies latérales de moindre taille dans le prolongement des trottoirs. Cet ensemble était surmonté à l'étage d'un passage couvert assurant la continuité du chemin de ronde entre deux séries d'arcades (fig. 2).

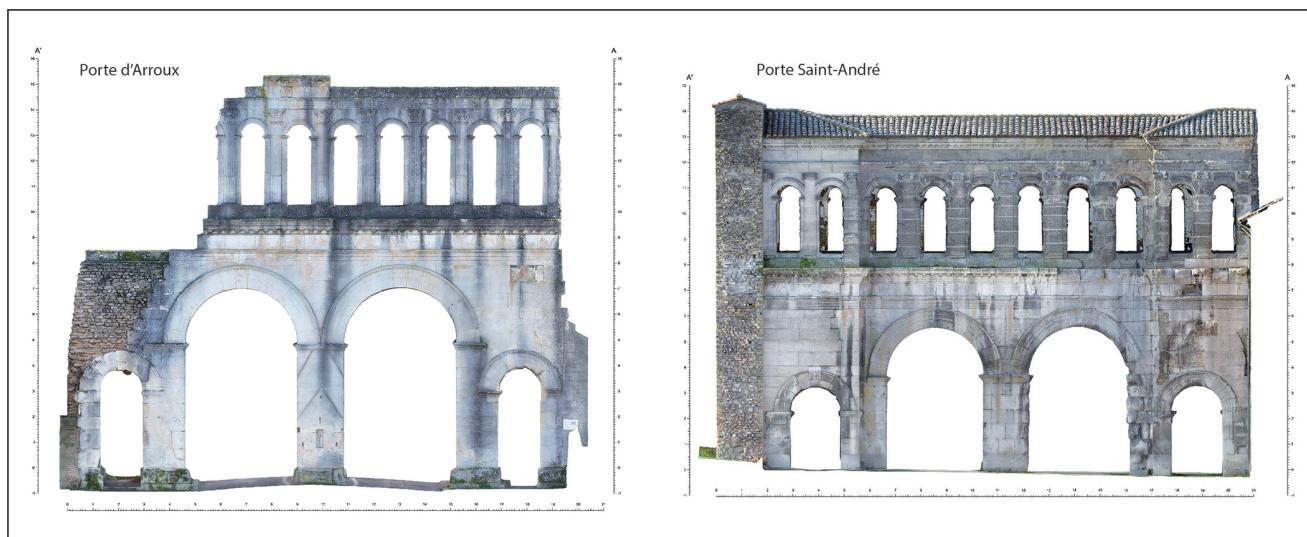
Quant aux tours circulaires, à cheval sur le mur de courtine, elles présentaient en moyenne un diamètre de 9 m et des murs de 1,90 m d'épaisseur. Seules 30 d'entre elles sont actuellement conservées mais le croisement des données

topographiques de terrain recueillies lors de prospections pédestres avec le cadastre de 1822 et l'hypothèse selon laquelle la position des tours correspondait au débouché des rues ont permis de restituer 28 tours de courtine supplémentaires<sup>5</sup>. Leur organisation interne nous échappe, de même que les parties supérieures de leur élévation.

### La sélection des matériaux de construction

Du point de vue des techniques de construction, l'essentiel du rempart recourt à un petit appareil maçonné de moellons quadrangulaires assisés horizontalement (*opus vittatum*) – un appareillage très régulier sur le parement côté campagne, plus grossier sur le parement côté ville (fig. 3). Ce degré de soin dans la taille et la mise en œuvre coïncide avec un choix de matériaux différents: le grès arkose pour le parement côté campagne, le granite à deux micas pour le parement côté ville<sup>6</sup>. Pour ce qui est des tours de courtine comme des tours de flanquement des portes, on observe le même recours au petit appareil maçonné avec des parements en moellons de grès arkose et un blocage interne mêlant mortier de chaux, cailloux et déchets de taille.

Le recours au grand appareil de pierre de taille distingue au premier regard le corps central des portes urbaines du reste du rempart: les quatre passages voûtés surmontés de leur galerie d'arcades, construits en blocs d'*opus quadratum*, témoignent d'un effort financier en rapport avec l'importance symbolique revêtue par ces passages monumentaux aux yeux du commanditaire.



**Fig. 2** Portes d'Arroux et de Saint-André. Ortho-image des façades côté campagne (photogrammétrie T. Terrasse).

<sup>3</sup> Fontenay 1889, 17–18.

<sup>4</sup> Barrière 2012, 763–778 (démonstration déjà présentée par l'auteur dans le cadre d'un mémoire de master soutenu à l'université de Bourgogne en 2009).

<sup>5</sup> Fort 2009, 83. L'étude du rempart d'Autun a été effectuée par Armelle Fort en 2007 dans le cadre d'un mémoire d'un master de l'université de Franche-Comté qui a donné lieu en 2009 à la publication d'un article de synthèse.

<sup>6</sup> Le parement côté ville n'était pas très visible: non seulement, le rempart jouait un rôle de mur de terrassement mais, côté ville, il était recouvert d'un mortier de tuileau avec des joints tirés au fer simulant un appareil plus régulier.



**Fig. 3** Mur de courtine en *opus vittatum*. Vue du parement extérieur du rempart à une vingtaine de mètres à l'ouest de la porte d'Arroux (cliché V. Barrière).

L'utilisation de ressources plus ou moins locales dans la sélection des matériaux de construction est parfaitement révélatrice des choix opérés par les commanditaires du rempart d'Autun entre les enjeux économiques et honorifiques<sup>7</sup>. Hormis le mortier de chaux, les quatre types de matériaux utilisés lors de la construction de l'enceinte urbaine dessinent trois grands cercles d'approvisionnement au sein du territoire éduen: le granite à deux micas qui est massivement employé dans les murs de courtine (parement côté ville et noyau interne des murs) comme dans les fondations du rempart, de ses portes et de ses tours provient de Couhard, à 2,5 km au sud d'Autun. Le grès provient quant à lui d'un second cercle situé à une douzaine de kilomètres d'Autun: au sud-est d'Autun, le plateau d'Antully fournit plusieurs carrières de grès arkose, matériau utilisé pour la mise en place d'un soubassement en grand appareil à la base de l'élévation des portes urbaines mais aussi pour la construction de la galerie d'arcades de la porte Saint-André. Pour ce qui est du parement extérieur du rempart et des tours (tours de flanquement des portes incluses), les bâtisseurs ont employé un grès fin du Rhétien qui se prête très bien à la taille de moellons quadrangulaires calibrés pour former une assise décimétrique<sup>8</sup>. Le cercle d'approvisionnement le plus éloigné du chantier de construction s'étend à 35 km à vol d'oiseau de la ville. Ce sont les carrières de calcaire oolithique blanc de Fontaines, sur la côte chalonnaise, qui ont fourni les blocs de grand appareil réservés aux éléments de prestige: le corps central des portes urbaines et le soubassement en grand appareil de certaines tours.

On peut estimer le volume global des matériaux rocheux employés lors de la construction de l'enceinte à 202800 m<sup>3</sup>,

ce qui correspond à plus de 500000 t de matériaux. La construction des 6 km de murs de courtine représente 146 400 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire 72% de ces matériaux, l'ensemble des tours, 19% (environ 37 900 m<sup>3</sup>) tandis que les portes urbaines en représentent 9% (environ 18 500 m<sup>3</sup>)<sup>9</sup>. Dans cet ensemble, la part du grand appareil se révèle extrêmement réduite: 2500 m<sup>3</sup> de blocs de calcaire oolithique et 1130 m<sup>3</sup> de blocs de grès arkose, soit moins de 2% du volume total des matériaux employés lors de la construction du rempart et quasi exclusivement pour le corps central des portes urbaines. Ce sont donc plus de 98% des matériaux qui relèvent du petit appareil et qui proviennent des deux cercles d'approvisionnement les plus proches du chantier. Ces données quantitatives établissent la volonté de réduire les coûts de transport, le choix d'une technique constructive économique pour la quasi-totalité des composantes du rempart et un investissement très ciblé sur le corps central des portes monumentales.

L'effort financier des commanditaires qui concerne les quatre points les plus visibles de la ville est ainsi mis en valeur par une scénographie efficace: à l'approche d'*Augustodunum*, quatorze voies convergent en quatre tronçons de voie rectilignes qui amènent les voyageurs, quelle que soit leur provenance, à franchir un pont offrant une perspective sur les arches d'une porte monumentale en grand appareil encadrée par deux imposantes tours de flanquement.

### Déroulement du chantier des portes urbaines et origine des constructeurs

Comme nombre d'enceintes urbaines, le rempart d'Autun attend encore une étude globale attachée à cerner le processus de sa construction (relevé exhaustif des élévations, identification des assises antiques et des interventions ultérieures, étude des liaisons entre les murs de courtine et les tours, analyse modulaire du petit appareil, stratégie d'échantillonnage et de prélèvement des mortiers, etc.). Seuls certains tronçons ont fait l'objet de fouilles ou d'enquêtes approfondies à compter de l'année 2000: les portes d'Arroux et Saint-André, l'angle formé par le rempart à l'est du théâtre rue de la Maladière, le secteur du Lycée militaire, la tour Saint-Andoche, le site du nouvel Hôpital. De ce fait, de nombreuses questions restent en suspens: quelle fut la durée des travaux? dans quel ordre les différentes composantes de l'enceinte ont-elles été réalisées? plusieurs équipes de *structores* ont-elles travaillé simultanément? observe-t-on des repentirs ou des réfections antiques?

L'étude des élévations conservées permet d'apporter quelques réponses sur les phases de chantier des portes urbaines<sup>10</sup>: les blocs du corps central ont été mis en œuvre

<sup>7</sup> Sur ce point, cf. Barrière 2020.

<sup>8</sup> Localement, ces moellons quadrangulaires sont désignés sous le nom de « pâtureaux ».

<sup>9</sup> Le calcul repose notamment sur l'hypothèse que deux des portes urbaines sont dotées d'un dispositif de cour intérieure et que les deux autres en sont dépourvues. Pour le détail des modalités du calcul, je renvoie à Barrière 2020, fig.11-12 et annexes.

<sup>10</sup> Sur ce point, cf. Barrière 2012, 440-465.

avec une ébauche avancée des éléments décoratifs puis ce sont les tours de flanquement en petit appareil et les murs de la cour intérieure (au moins pour la porte d'Arroux) qui ont été construits avant que le ravalement du corps central ne soit effectué et que son décor ne soit achevé. Quelques blocs sculptés témoignent toutefois de l'inachèvement des finitions: c'est le cas pour les chapiteaux corinthiens du revers de la galerie supérieure de la porte d'Arroux (fig. 4) ou, plus étonnant, pour une des impostes de sa façade tournée vers la campagne (fig. 2). On identifie également deux interventions antiques postérieures à la construction: il s'agit, d'une part, du démantèlement de la cour intérieure de la porte d'Arroux qui eut lieu avant la réfection dont bénéficia le *cardo maximus* au cours du IV<sup>e</sup> s., d'autre part, de la réfection de la galerie supérieure de la porte Saint-André à une date indéterminée.



**Fig. 4** Porte d'Arroux. Vue du revers de la façade au niveau de la galerie supérieure: les blocs de chapiteaux sont bruts ou seulement épannelés (cliché V. Barrière).

La fin de la République romaine et le début du Haut Empire connurent une floraison de fortifications urbaines, en particulier en Italie du nord et en Gaule du sud. Pourtant, la question de l'origine du «modèle» architectural du rempart d'Autun n'est pas close. L'étude stylistique du décor de la galerie supérieure des portes monumentales a donné lieu à trois hypothèses: Albéric Olivier trouve des parentés entre le décor de la galerie de la porte d'Arroux et les temples d'Apollon Sosianus et de Mars Ultor à Rome<sup>11</sup> tandis qu'Yvan Maligorne retient au niveau de la corniche un type de décor ignoré des ateliers de l'*Urbs* mais utilisé sur la corniche de la porte de la Maison carrée et sur les corniches des portiques qui l'encadrent<sup>12</sup>. Véronique Brunet-Gaston plaide quant à elle pour une diffusion des cartons ornementaux à travers l'arc alpin plutôt que par le sillon rhodanien<sup>13</sup>. Difficile donc d'établir si les *lapidarii* qui ont travaillé sur le chantier du rempart d'Autun ont trouvé leurs modèles à Rome, en Gaule Narbonnaise ou par le biais de la Gaule Cisalpine. Si l'on considère la typologie architecturale des tours de flanquement des portes urbaines, on s'aperçoit

que les tours semi-circulaires à talon rectangulaire que l'on trouve à *Augustodunum* ont des parallèles à Nîmes, Arles ou Toulouse, mais pas au nord de l'Italie. Si l'on se concentre enfin sur le choix des matériaux de construction, calcaire oolithique ou grès arkose, également employés dans l'*oppidum* de Bibracte, on ne peut pas concevoir que les notables éduens aient été exclus du processus de construction du rempart de la nouvelle ville ou que cette enceinte puisse être réduite à l'importation en Gaule Lyonnaise d'un modèle entièrement élaboré en Italie.

### Aspects historiques autour du rempart antique et de l'urbanisme d'Autun

Quelles conclusions tirer de la présence d'une enceinte urbaine sur le statut d'*Augustodunum* au moment de sa réalisation?

La contribution de Paul-Albert Février à ce débat est particulièrement emblématique de la tendance historiographique consistant à associer la construction d'un rempart à l'accession au statut de colonie: en se fondant sur les exemples de Nîmes, Toulouse, Vérone et Tipasa, l'historien proposa une démonstration visant à établir une corrélation entre la construction d'une enceinte et la promotion d'une ville au statut colonial. Bien qu'il existe des colonies dépourvues de rempart (Carthage, *Camulodunum*) et que P.-A. Février ait pris soin de préciser qu'il ne s'agissait là que d'une conjecture, on a souvent retenu une interprétation simplificatrice selon laquelle aucune colonie ne devait être dépourvue de murs, voire extrapolé en considérant la présence même du rempart comme une preuve du statut colonial d'une ville<sup>14</sup>.

Quant à l'enceinte d'Autun, elle a été considérée comme un cas unique dans la mesure où les Eduens jouissaient, selon Pline l'Ancien, du statut de fédérés<sup>15</sup> et qu'aucune autre cité fédérée n'avait semble-t-il reçu de droit à l'enceinte.

<sup>14</sup> Par exemple, «le droit au rempart semble le plus souvent aller de soi. Il pouvait marquer un des degrés de la promotion urbaine. Il est bien net que la fondation d'une colonie implique le droit au rempart, ou mieux même, que le «*murus*» est partie intégrante du concept de «*colonia*»» (Rebuffat 1986, 348). Cette hypothèse repose également sur un formulaire épigraphique récurrent au sein du *Liber Coloniarum* où les deux termes sont associés: «*Aquinum, muro ducta colonia, a trium-viris deducta...* | *Abellinum, muro ducta colonia, deducta lege Sempronnia...* | *Acerrus, muro ducta colonia. Divus Augustus deduci jussit...*» (*Liber Coloniarum*, I, 229, 10–23). Précisons toutefois que les progrès de la connaissance archéologique ont invalidé certains points factuels de la démonstration de P.-A. Février (1969), en particulier la datation de l'enceinte toulousaine (enceinte construite sous le règne de Tibère mais alors datée à tort du II<sup>e</sup> s. en raison de la présence d'arases de briques au sein du parement des murs de courtine).

<sup>15</sup> Pline l'Ancien évoque les *Aedui foederati* (*Histoire naturelle*, IV, XVIII, 107, éd. E.H. Warmington, Loeb, 1969). Pomponius Mela et Tacite qualifient Autun d'*urbs opulentissima* (Pomponius Mela, *Chorographie*, III, 2, 20, éd. J. André, CUF, 1964; Tacite, *Annales*, III, 43, 1, éd. P. Wuilleumier, CUF, 1974). Seul le rhéteur Eumène qualifie Autun de *colonia* en 298 ap. J.-C. (*Panégyrique latin V* (9), 5, 1, éd. E. Galletier, CUF, 1949). Sur ce point, cf. la relecture critique proposée par Hostein 2012, 329 et suivantes.

<sup>11</sup> Olivier 2010, 281–282.

<sup>12</sup> Maligorne 2011, 257.

<sup>13</sup> Brunet-Gaston 2008, 80.

La question est pour le moins fondamentale pour qui veut cerner l'identité d'*Augustodunum*: Autun est-elle une exception au sein de la Gaule Lyonnaise et des provinces occidentales (de fait, les Eduens sont les seuls à être désignés comme *fratres* du peuple romain) ou la cité éduenne s'intègre-t-elle au contraire dans une forme de norme accompagnant le processus dit de «romanisation»? C'est l'avis d'Antony Hostein qui met en doute le témoignage de Pline l'Ancien et considère, sur la base d'un faisceau d'indices convergents, qu'Autun a bénéficié du statut de colonie de droit latin dès sa création<sup>16</sup>. Quoi qu'il en soit, le rempart d'Autun ne permet pas à lui seul d'éclairer la question du statut juridique de la ville sous peine de tomber dans le raisonnement circulaire «qui dit fondation coloniale, dit mur d'enceinte»<sup>17</sup> et inversement.

### Fondation d'une ville nouvelle: le processus d'implantation topographique

La fondation d'une ville nouvelle sur un plateau vierge de toute occupation protohistorique se concrétise par la mise en place d'un urbanisme structuré selon un plan régulateur orthogonal<sup>18</sup>. Si l'occupation de la totalité de l'assiette de la ville *intra muros* s'est étalée dans le temps, l'implantation des axes directeurs de l'urbanisme résulte quant à elle d'une opération préliminaire réalisée d'un seul jet.

L'hypothèse du caractère orthonormé du réseau viaire antique est due à un érudit local, Joseph de Fontenay: en se fondant sur la position des vestiges antiques et sur l'urbanisme contemporain, il s'aperçoit que la porte d'Arroux et la porte de Rome marquent les bornes d'un tronçon viaire (C7) qui sert de colonne vertébrale à l'urbanisme antique. Il rattache ensuite les deux autres portes à cet axe au moyen de deux segments perpendiculaires (D8 et D10) et, à partir de ces trois axes, il extrapole un quadrillage complet en respectant la distance observée entre les axes desservant les portes Saint-André et Saint-Andoche. Ce faisant, il comprend qu'il lui faut ajouter un axe intermédiaire entre chacun des axes déjà tracés: il obtient alors un schéma théorique composé de 10 îlots carrés entre les portes d'Arroux et de Rome et de 8 îlots entre les portes Saint-André et Saint-Andoche<sup>19</sup>. Ce modèle théorique, peu à peu affiné par J. de Fontenay et J. Roidot-Déléage, puis par leurs fils, H. de Fontenay et A. Roidot-Errard, leur permet d'établir que l'emplacement des tours de courtine correspond au débouché d'une voie<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Hostein 2012, 259, 329, 342–346, 350.

<sup>17</sup> Février 1969, 279.

<sup>18</sup> La nomenclature des rues utilisée dans Labaune/Kasprzyk 2008 sert ici de référence: les tronçons parallèles à l'axe C7 reliant les portes d'Arroux et de Rome sont qualifiés par commodité de *cardines* et désignés d'ouest en est de C1 à C12, les tronçons perpendiculaires sont qualifiés de *decumani* et désignés du nord au sud de D1 à D16.

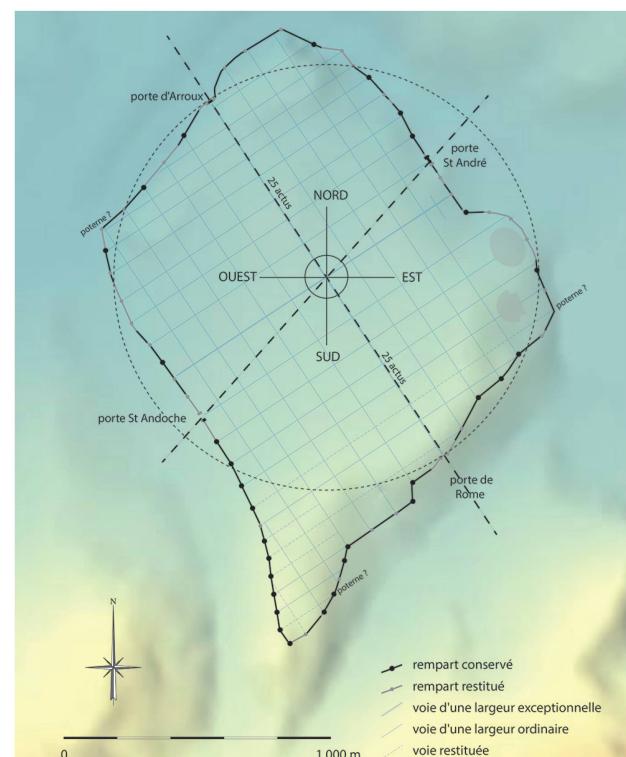
<sup>19</sup> Fontenay 1852, 365–366 et plan par J. Roidot-Déléage.

<sup>20</sup> Fontenay 1889, 51 et plan «Ville d'Autun antique et moderne» par A. Roidot-Errard.

Les progrès conjoints de la carte archéologique d'Autun et de l'archéologie préventive ont permis de confirmer l'intuition globale de J. de Fontenay tout en corrigeant dans le détail la forme réelle de la trame urbaine: il ne s'agit pas d'un urbanisme orthonormé aux îlots carrés mais d'un système orthogonal avec des variations dans le module des îlots quadrangulaires<sup>21</sup>. La relation entre la position des tours de courtine et le débouché des rues est réaffirmée mais son caractère non systématique est souligné puisque plusieurs tours ne correspondent au débouché d'aucune voie<sup>22</sup>.

À travers la question du lien entre le rempart et la trame viaire, les données topographiques et archéologiques permettent de reconstituer la chronologie des opérations d'arpentage effectuées lors de l'implantation sur le terrain du projet urbanistique de la ville nouvelle.

Le tracé de l'enceinte est-il conditionné par le réseau viaire ou est-ce le réseau viaire qui s'adapte au tracé des remparts? Dans le cas d'une enceinte urbaine au tracé irrégulier, largement déterminé par le relief du terrain, comme



**Fig. 5** Schéma d'implantation des portes urbaines par les *gromatici* (DAO: V. Barrière).

<sup>21</sup> Labaune/Kasprzyk 2008, 260 et fig. 4: l'existence archéologique de chacun des axes de cette trame (à l'exception de la rue D15) a été attestée par la fouille d'au moins un tronçon, ce qui confirme la réalité du schéma urbain global dont J. de Fontenay avait eu l'intuition.

<sup>22</sup> Rebours 1998, 179; Labaune/Kasprzyk 2008, 266; Fort 2009, 93. L'absence de lien entre la trame viaire et l'implantation des tours est constatée dans la partie sud de la ville («ville haute»), de part et d'autre du *decumanus* principal D9 et lors des principaux changements d'orientation du mur de courtine.

c'est le cas à Autun ou à Nîmes, il suffit de constater où se situe la régularité – dans l'espacement des tours ou dans le réseau viaire – pour déterminer laquelle des deux actions est antérieure à l'autre. Or, l'hypothèse d'une implantation des tours à intervalle régulier sur le tracé du rempart, telle que P. Varène l'identifie à travers un module de 2 *actus* pour le rempart de Nîmes, ne vaut pas pour le cas d'Autun et les tentatives de retrouver l'emploi d'unités de mesure romaines en mesurant les intervalles séparant les tours sont vaines<sup>23</sup>.

Parmi l'ensemble des rues d'*Augustodunum*, trois d'entre elles desservent une porte urbaine: la voie C7 pour les portes d'Arroux et de Rome, la voie D8 pour la porte Saint-André et la voie D10 pour la porte Saint-Andoche. C'est ce qui avait amené les chercheurs à considérer que le *decumanus maximus* d'Autun formait une baïonnette<sup>24</sup>. En réalité, les dimensions exceptionnelles du *decumanus* D9 (12 à 13 m de largeur au lieu de 8 m en moyenne) prouvent que les portes de Saint-André et Saint-Andoche sont desservies par des axes secondaires – à la différence des portes d'Arroux et de Rome, situées sur le *cardo maximus*, tronçon urbain de la voie du réseau d'Agrippa reliant Lyon à Boulogne via Chalon-sur-Saône et Sens. En outre, les portes d'Arroux et de Rome sont chacune séparées du carrefour entre les axes majeurs C7/D9 par une distance de 25 *actus* tandis que la distance respective entre les portes Saint-André et Saint-Andoche par rapport à ce même carrefour diffère: ceci prouve que l'implantation des portes d'Arroux et de Rome est une opération antérieure à l'implantation des deux autres portes et de l'ensemble des *decumani*.

Pour les arpenteurs chargés de l'implantation du projet urbanistique sur le terrain, la première opération a donc consisté à déterminer le meilleur axe de symétrie possible du plateau losangique choisi pour établir la nouvelle ville éduenne: il s'agit d'un axe plus ou moins orienté nord-ouest / sud-est qui divise le plateau en deux parties *grosso modo* équivalentes<sup>25</sup>. Au débouché de cet axe (C7) aux pieds du plateau, des ponts ont été implantés sur l'Auron au sud-est et sur l'Arroux au nord-ouest (entre la confluence Arroux/Auron et la confluence Arroux/Ternin). Une fois cet axe mesuré, on a vraisemblablement fixé le nombre rond de 50 *actus* comme distance entre les deux limites urbaines puis matérialisé au sol l'implantation des deux futures portes, ce qui a ensuite permis de déterminer le milieu de ce segment et d'implanter alors à la perpendiculaire le

*decumanus maximus* (D9) et toute la trame des rues secondaires. On ignore encore quelles règles ont régi la taille des îlots urbains ou, ce qui revient au même, l'écartement entre les différentes rues. On constate toutefois que l'axe qui relie à vol d'oiseau les portes Saint-André et Saint-Andoche (azimut de 43°) passe exactement par le carrefour entre les deux axes majeurs C7 / D9: il s'agit donc d'un axe de visée utilisé par les arpenteurs pour permettre l'implantation des deux portes en question à la croisée avec les axes D8 et D10<sup>26</sup>. Le choix a été fait de ne pas installer ces portes au débouché du *decumanus maximus* mais de décaler la porte nord-est d'un îlot vers le nord et la porte sud-ouest d'un îlot vers le sud: ce faisant, la distance entre chacune des quatre portes est plus homogène dans la mesure où elles s'ouvrent plus ou moins au milieu de quatre côtés du plateau losangique d'Autun<sup>27</sup>. Enfin, en s'appuyant sur l'implantation de ces quatre points, les arpenteurs suivent les bords du plateau pour fixer le tracé du rempart: la position des tours est ainsi déterminée par le croisement entre les axes de la trame viaire et le tracé du rempart. Quelques tours supplémentaires sont ajoutées pour renforcer le dispositif défensif lorsqu'un tronçon de courtine opère un changement d'orientation ou dépasse la centaine de mètres de longueur.

### Datation du rempart gallo-romain

La question de la datation du rempart d'*Augustodunum* revêt une dimension particulière du fait de l'importance historique du phénomène à laquelle elle est liée: le transfert de la population de l'*oppidum* de Bibracte sur le mont Beuvray dans une ville créée *ex nihilo*. Les fouilles sur le mont Beuvray, le nom même de la ville nouvelle ainsi que la datation stylistique des chapiteaux corinthiens de la porte d'Arroux invitent la plupart des chercheurs à situer la fondation de la ville et le début de la construction de l'enceinte à l'époque augustéenne<sup>28</sup>, voire augusto-tibérienne<sup>29</sup>. Au-delà du caractère très vague d'une telle périodisation qui s'étend *a minima* sur quatre décennies, il faut distinguer la date de la fondation de la nouvelle ville, d'une part, et l'achèvement de chantiers publics dont la durée se compte en décennies, d'autre part, ce qui vaut pour le rempart comme pour le réseau d'adduction d'eau ou la voirie.

<sup>23</sup> Fort 2009, 88–89, malgré une conclusion insistant sur la régularité de l'espacement entre les tours (93). La distance la plus courte entre deux tours est de 46 m, la distance la plus longue, de 104 m.

<sup>24</sup> Sur les étapes de l'élaboration des connaissances liées à la topographie d'*Augustodunum*, cf. Rebourg 1998, 146–148.

<sup>25</sup> L'orientation des axes perpendiculaires est respectivement de 33° vers l'ouest par rapport au nord pour un *cardo* et de 57° vers l'est par rapport au nord pour un *decumanus* (Labaune/Kasprzyk 2008, 261). Des mesures effectuées sur geoportail.fr indiquent un azimut de 328° pour un *cardo* et de 58° pour un *decumanus*, ce qui revient au même à un degré près.

<sup>26</sup> La distance à vol d'oiseau entre les portes Saint-André et Saint-Andoche est très proche de 40 *actus*.

<sup>27</sup> Une autre explication consiste à y voir une adaptation imposée par l'emplacement des grandes routes desservant Autun (Rebourg 1998, 148) mais il me semble plus probable que le raccordement au réseau routier ait été à l'inverse conditionné par les choix d'implantation de la ville nouvelle et de ses portes monumentales.

<sup>28</sup> Guillaumet/Rebourg 1987, 48, Rebourg 1998, 169–170, Olivier 2010, 282 (en faveur d'une datation augustéenne antérieure au changement d'ère), Maligorne 2011, 257 et 260 (construction de la porte d'Arroux entre 5 et 14 ap. J.-C.), Hostein 2012, 345 (années 20–10 av. J.-C.).

<sup>29</sup> Guillaumet 2003, 223–224 (en faveur d'une datation plutôt tibérienne).

Pour ce qui est du rempart, une tour située au niveau du Lycée militaire a été datée de la fin du règne d'Auguste ou du début du règne de Tibère<sup>30</sup> tandis qu'un sondage réalisé sur le site du nouvel Hôpital (à 250 m au nord-ouest de la porte Saint-Andoche) a permis d'atteindre les fondations du rempart (côté ville) et de dater les niveaux associés de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. de notre ère<sup>31</sup>. Même si la portée de cette découverte réalisée lors d'un sondage ponctuel doit être relativisée (il peut s'agir d'une réfection ultérieure en sous-œuvre ou encore du dernier tronçon de courtine à avoir été construit), il n'empêche que cette portion du rempart est postérieure au milieu du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Étant donné le rôle de mur de terrasse joué par le rempart dès les premiers temps de l'occupation du plateau, la multiplication de sondages profonds situés à l'aplomb du parement côté ville et répartis sur l'ensemble du tracé de l'enceinte permettrait d'estimer l'étalement chronologique des travaux de construction du mur de courtine. En revanche, une approche typochronologique reposant sur des critères métrologiques ou techniques<sup>32</sup> ne me paraît pas probante pour les murs de courtine dans la mesure où ni les dimensions retenues par l'architecte (longueur, épaisseur des murs), ni les modalités d'appareillage du parement (type d'appareil, hauteur des assises) ne constituent des éléments de datation. De plus, le faible nombre de parallèles gallo-romains plus ou moins contemporains (Arles, Fréjus, Nîmes, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulouse, Valence, Vienne), de surcroît très inégalement connus et souvent pas mieux datés, rend délicate l'approche typologique dans la mesure où une forme de télologie dans l'évolution du modèle architectural amène à considérer les remparts les plus précoce comme des expérimentations préparant les solutions ultérieures. Or, rien n'indique que toutes ces enceintes urbaines procèdent d'une conception unitaire de la part du pouvoir central romain.

Pour ce qui est des portes urbaines, on ne dispose à Autun d'aucune datation stratigraphique, ni d'aucune inscription dédicatoire. Un quinaire d'Octave trouvé au contact des fondations de la porte d'Arroux fournit un *terminus post quem* à sa construction en 29-28 av. J.-C.<sup>33</sup>. Quant aux chapiteaux et aux décors de sa galerie supérieure, ils ont permis d'avancer une datation stylistique oscillant, selon les chercheurs, entre 15 av. J.-C. et 15 ap. J.-C. Les propositions de datation stylistique des chapiteaux de la porte Saint-André<sup>34</sup>

<sup>30</sup> Il s'agit de la tour située au débouché sud-est de l'axe C10 (Chardron-Picault/Pernot 1999, 29).

<sup>31</sup> Bet et al. 2004, 52, 135.

<sup>32</sup> Fort 2007, 140-143 (datation de l'enceinte d'Autun dans les années 10-30 ap. J.-C. en fonction de critères typochronologiques).

<sup>33</sup> Le quinaire présente un diamètre de 15 mm pour un poids d'1,80 g. L'avers représente une tête nue d'Octave à droite accompagnée de la légende CAESAR IMP VII tandis que le revers montre une Victoire tenant une couronne de la main droite et une palme de la main gauche, debout sur une ciste mystique entourée de deux serpents avec la légende ASIA RECEPTA (Labaune 2002).

<sup>34</sup> Kasprzyk 2005, 107, 159; Brunet-Gaston 2008, 75.

doivent en revanche être considérées à l'aune de l'analyse stratigraphique des élévations: la galerie d'arcades à laquelle appartiennent ces chapiteaux composites sans réel parallèle connu constitue en effet une réfection qui ne saurait par conséquent dater la construction de la porte monumentale<sup>35</sup>. Rien ne s'oppose à ce que les quatre portes urbaines soient contemporaines.

Ceci étant dit, la datation de la construction des murs et des tours de l'enceinte peut ne pas être strictement contemporaine de celle des portes urbaines. En effet, construire un édifice monumental en grand appareil orné de décor sculpté suppose un type de chantier bien distinct dans son organisation, sa durée et son coût de celui d'une construction linéaire en petit appareil sur plusieurs kilomètres du point de vue de la quantité et du type de ressources nécessaires, du niveau de spécialisation des corps de métier sollicités, des effectifs de main d'œuvre requis, de l'emploi de machines de levage ou encore du type d'échafaudage. Dans le cas d'Autun, on ignore si ces deux types de chantier furent, ou non, concomitants dans la mesure où la connexion entre les tours de flanquement des portes et les murs de courtine attenants n'a jamais pu être observée mais il est très vraisemblable que ces passages monumentalisés aient été bâtis en priorité<sup>36</sup>.

## Le devenir du rempart d'Augustodunum: une histoire longue

Le fait que le rempart antique cesse d'être une structure défensive fonctionnelle ne signifie pas pour autant qu'il perde toute fonction: selon les tronçons, le mur gallo-romain a subi des destructions parce qu'il était devenu un obstacle au développement d'usages nouveaux, par manque d'entretien ou alors parce qu'il était exploité comme carrière de matériaux. Dans d'autres cas, au contraire, le rempart a été entretenu, réparé, voire englobé dans de nouvelles constructions. Les tronçons du rempart situés entre la tour Saint-Andoche et la tour des Ursulines de la pointe sud témoignent des rechemisages et des réfections dont ont bénéficié les tours et les murs en contact avec le bâti médiéval et moderne. En effet, l'enceinte du Haut-Empire a continué à jouer un rôle essentiel dans la structuration de la topographie urbaine autunoise bien au-delà de la chute de l'Empire romain, d'abord parce qu'elle a continué à servir de mur de soutènement pour l'ensemble de la ville, ensuite parce qu'elle a été largement réutilisée dans les systèmes de fortification ultérieurs de la ville.

<sup>35</sup> Sur la datation des portes urbaines d'Autun, cf. Barrière 2019.

<sup>36</sup> Pierre Gros (1996, 39-40) mentionne deux sites italiens pour lesquels les portes urbaines ont été bâties sans que les murs de courtine ne soient jamais construits: *Augusta Bagiennorum* (Bene Vagienna) et *Carsulae* (Carsoli). À Turin, l'analyse du bâti des tours de flanquement des portes révèle que la construction des tronçons de courtine est postérieure à celle des portes urbaines.

Au cours des siècles, Autun a vu trois autres enceintes urbaines s'ajouter au rempart gallo-romain: l'enceinte réduite qui encloît le quartier haut situé au sud du plateau, le bourg médiéval de Marchaux qui s'implante sur le tracé du *cardo maximus* de la ville antique et s'entoure d'une muraille au XIV<sup>e</sup> s. et, enfin, un rempart d'époque moderne dont la construction est attribuée à François I<sup>er</sup> (fig. 6).

### Un rempart partiellement désaffecté mais une limite qui perdure

Peut-on dater le moment où l'enceinte du I<sup>er</sup> s. est désaffectée? Cela revient à situer le moment où les portes urbaines romaines cessent d'être fonctionnelles. En effet, les portes ont vocation à être, avec les poternes, les uniques points par lesquels il est possible de franchir l'obstacle vertical que constitue le rempart: dès lors que des brèches ont été ouvertes sur le parcours de l'enceinte, les portes urbaines perdent leur fonction stratégique de contrôle des flux. On note que les discours tardifs regroupés sous le nom de *Panégyriques latins* (fin du III<sup>e</sup> s. – début du IV<sup>e</sup> s.) ne mentionnent pas de restauration de l'enceinte, de tours ou de portes. Deux raisons peuvent l'expliquer: ou bien la restauration de l'enceinte n'est pas nécessaire parce qu'elle demeure fonctionnelle, ou bien la dépense serait tellement considérable que l'on préfère renoncer à une remise en état. Les sources historiques antiques mentionnent un siège de sept mois en 270 ap. J.-C. au terme duquel les habitants de la ville finirent par céder. H. de Fontenay considère que les remparts romains n'ont jamais été réparés après cet événement: cela expliquerait les propos d'Ammien Marcellin qui, dans la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s., décrit une muraille rendue inopérante – *muros (...) carie uetustatis inualidos*<sup>37</sup> – en raison de l'état de ruine dû à son grand âge. Cela dit, l'idée de pourriture que porte le terme *caries* ne doit pas être entendue au sens littéral dans la mesure où les antiquaires n'ont cessé de souligner que le blocage interne du rempart antique était lié par un mortier si solide qu'il résistait aux outils en fer.

La deuxième enceinte dont se soit dotée Autun enferme une superficie de 10 ha nettement plus restreinte que les 200 ha de l'enceinte antique. Cette enceinte réduite entoure la ville haute située à la pointe sud du plateau. En réalité, la fortification des deux flancs sud-ouest et sud-est reste assurée par le rempart romain et seul le tronçon nord doit alors être édifié. La date de sa construction fait encore débat: à ce jour, on l'attribue à l'antiquité tardive, voire au début du Haut-Moyen Âge. Quoi qu'il en soit, les murs antiques sont entretenus et certaines de ses tours sont remaniées comme la tour dite des Ursulines, la plus méridionale et la plus haute d'Autun. Au XII<sup>e</sup> s., le Château de Riveau s'installe à l'extrémité de la pointe sud de la ville

<sup>37</sup> Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XVI, II, 1, éd. E. Galletier, J. Fontaine, CUF, 1968.

haute tandis que les tours antiques de la ville haute sont revêtues d'une toiture conique.

Pour résumer à grands traits la situation de l'habitat médiéval à Autun, il faut se représenter plusieurs noyaux isolés les uns des autres au sein de la vaste enceinte du Haut-Empire: certains sont fortifiés comme la ville haute autour de la cathédrale, le fort de Marchaux ou le Châtelet de l'abbaye de Saint-Andoche, d'autres ne le sont pas comme les maisons groupées autour de l'abbaye de Saint-Jean-le Grand, le faubourg d'Arroux ou encore le faubourg Saint-André qui s'étendent tous deux autour d'une ancienne porte d'époque romaine. Petit à petit, un habitat regroupé se développe entre la ville haute et Marchaux autour du Champ-Saint-Ladre (actuelle place du Champ de Mars) et de la rue Chauchien. Plusieurs passages furent ouverts dans le rempart romain à partir de l'époque médiévale: la porte Cocand ou porte Talus, la porte de Matheron ou porte Saint-Blaise, la porte de Breuil<sup>38</sup>, la porte Saint-Pancrace et la porte Saint-Andoche, située non loin de la porte romaine du même nom. À cela s'ajoute un certain nombre de brèches comme le montre la vue cavalière d'Autun publiée par F. de Belleforest et P. de Saint-Julien de Balleure en 1575 (fig. 7)<sup>39</sup>.

Les deux principaux noyaux urbains, l'un plutôt occupé par les religieux et les magistrats autour de la cathédrale, l'autre par les commerçants au niveau de Marchaux, enfermés chacun dans leur enceinte, ne furent réunis au sein d'une même enceinte qu'au début du XVII<sup>e</sup> s. L'ordre de construire une nouvelle enceinte fut donné par une lettre patente de François I<sup>er</sup> datée du 1<sup>er</sup> septembre 1546 mais les travaux durèrent de 1547 à 1621. Cette enceinte moderne s'appuie sur l'angle formé au sud par le rempart antique depuis le secteur de la porte romaine de Saint-Andoche jusqu'à l'emplacement de la porte de Rome. Pour le reste, elle est constituée de deux nouveaux tronçons qui la relient au fort de Marchaux: le contact entre les murs romains et les murs d'époque moderne se matérialise par l'aménagement des bastions de Saint-Andoche (1584) et de la Jambe-de-bois (1609). Avant même la fin des travaux de construction de l'enceinte moderne, en 1591, lorsque les troupes du maréchal d'Aumont attaquèrent le château de Riveau, ce sont les murailles antiques, très vraisemblablement remaniées dans leur partie supérieure, qui assuraient la défense d'Autun.

Quant aux portes urbaines de l'enceinte antique, leur sort est inégal. Leur conservation paraît proportionnelle à leur éloignement du noyau de l'habitat médiéval et moderne. Les deux portes qui ont conservé leur élévation jusqu'à la corniche de leur deuxième niveau sont situées dans les faubourgs d'Arroux et de Saint-André, respectivement situés à 530 et 430 m, à vol d'oiseau, de l'enceinte de Marchaux.

<sup>38</sup> Il est très probable qu'une poterne antique ait précédé la construction de cette poterne médiévale.

<sup>39</sup> Sur la vue cavalière d'Autun publiée en 1575, cf. Barrière 2016, 395–399.

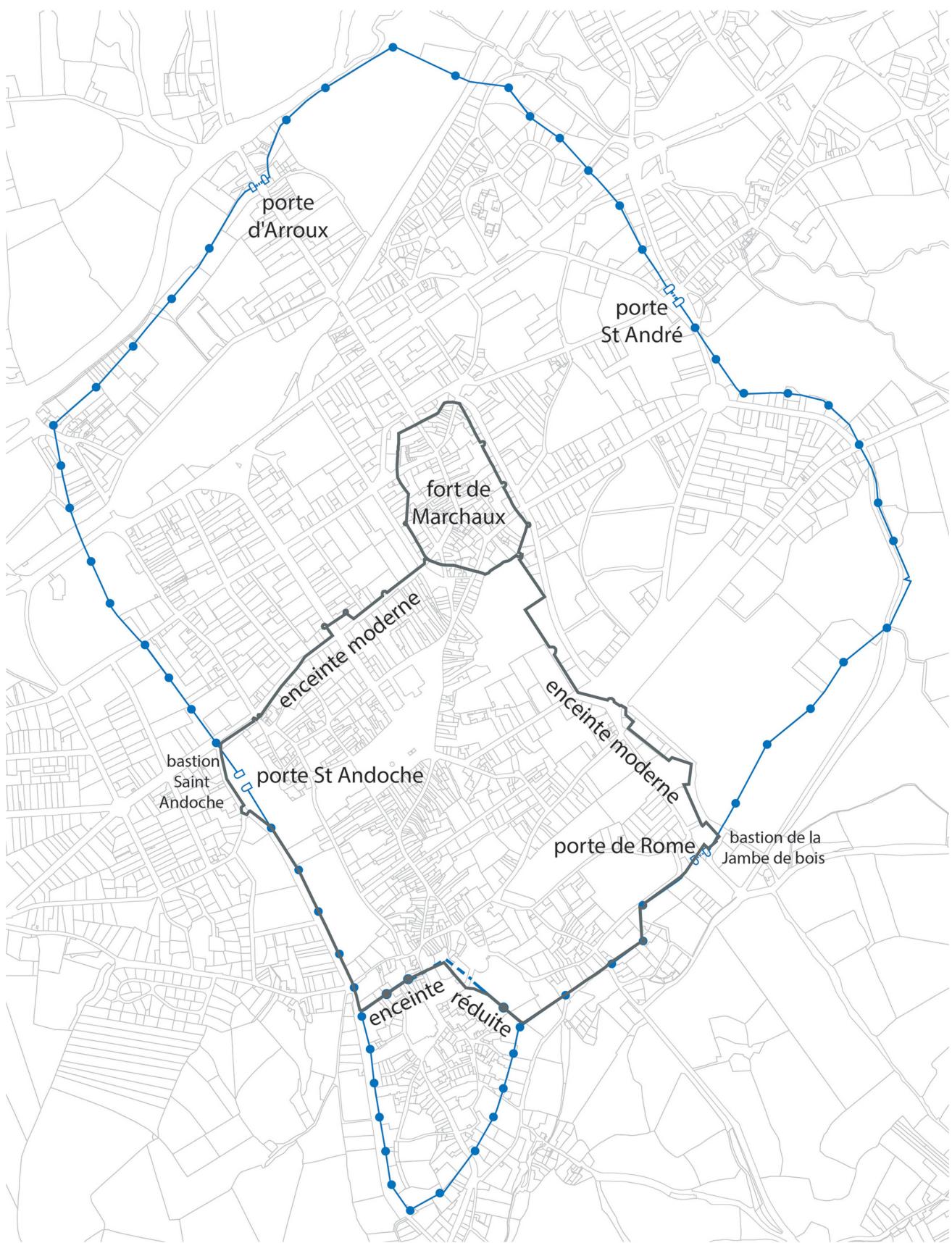


Fig. 6 Les quatre fortifications d'Autun (DAO: V. Barrière).



Fig. 7 *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* (auteur inconnu, 1574?). Vue cavalière d'Autun publiée par l'éditeur N. Chesneau (S. Münster, F. de Belleforest, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, 1575; P. de Saint-Julien de Balleure, *De l'origine des Bourgongnons, et antiquité des estats de Bourgogne*, 1581).

Ce n'est qu'au xix<sup>e</sup> s. que ces deux secteurs cessèrent d'être isolés d'Autun, ils appartenaient auparavant à un *no man's land* appelé « Les Cités », appellation renvoyant aux vastes espaces faiblement bâties et partiellement mis en culture situés à l'intérieur de l'enceinte romaine mais à l'extérieur de l'enceinte moderne qui réunissait la ville haute, la ville basse et le fort de Marchaux. L'isolement des portes d'Arroux et de Saint-André est particulièrement perceptible sur le plan publié par Saint-Julien de Balleure et Belleforest qui présente l'état d'Autun au troisième quart du xvi<sup>e</sup> s. Pour quelle raison deux édifices marquant l'entrée de la ville romaine d'*Augustodunum* ont-ils pu être conservés alors qu'ils ne jouaient plus le rôle de marqueur des limites d'une ville devenue bipolaire à l'époque médiévale et qu'ils n'étaient plus fonctionnels ? En réalité, les successeurs des Eduens n'ont jamais cessé de définir leur ville par rapport aux limites de la fondation augustéenne. L'enceinte est restée le cadre intangible au sein duquel tout ou presque a été modifié : c'est elle qui délimite la vue cavalière de 1575 et l'orientation choisie par son dessinateur met particulièrement en valeur les deux portes romaines d'Arroux et de Saint-André dont les dimensions sont largement surestimées. Un autre élément d'explication réside dans la fonction religieuse dont ces deux édifices ont été investis. Le piédroit central de la porte d'Arroux a servi de support au moins depuis le début de la Renaissance à une chapelle dédiée à Notre Dame d'Arroux. Quant à la porte Saint-André, au moins dès le xiii<sup>e</sup> s., une église paroissiale dédiée au saint patron des ducs de Bourgogne et de l'ordre de la Toison d'or occupa sa tour de flanquement nord tandis que sa baie latérale nord, jadis destinée au passage des piétons, fut utilisée comme chapelle. De même, un édifice au toit en appentis, accolé à cette même baie, côté campagne, a servi de sacristie à l'église installée dans la tour. Côté ville, une autre chapelle fut également accolée à cette baie : il ne reste que la trace en négatif laissée par sa toiture, un accès (ultérieurement muré) vers l'église et un probable bénitier. Enfin, on note qu'un cimetière ecclésial s'installa autour de la baie latérale sud de la porte et de la tour de flanquement contiguë.

À la différence de ces deux portes éloignées de la ville moderne d'Autun, l'antique porte Saint-Andoche était située *intra muros* par rapport à l'enceinte moderne qui passait à une dizaine de mètres seulement de son emplacement. Quant à la porte de Rome, elle était située exactement sur le tracé de l'enceinte moderne, juste à côté du bastion dit de la Jambe-de-bois. Du fait de leur proximité avec un habitat regroupé et, en particulier, avec l'enceinte moderne, il n'y a rien d'étonnant à ce que leurs matériaux aient été récupérés pour servir dans d'autres constructions. On ne sait rien du devenir des pierres de taille de la porte Saint-Andoche mais, en ce qui concerne la porte de Rome, certains auteurs anciens rapportent que ses blocs sculptés auraient été partiellement transportés dans le domaine de Montjeu, c'est-à-dire au sommet de la

hauteur qui domine le sud d'Autun<sup>40</sup>. Pour ce qui est des autres blocs, il me semble plausible d'en reconnaître plusieurs en réemploi dans le parement du bastion de la Jambe-de-bois. Par ailleurs, outre le réemploi, on peut supposer qu'un certain nombre des blocs de calcaire de ces deux portes antiques ont servi à la production de chaux.

### Des destructions délibérées : « une muraille devenue absolument inutile »

Les tronçons de l'enceinte antique qui ne furent pas réutilisés par l'enceinte moderne, c'est-à-dire plus ou moins les trois-quarts du circuit de 6 km, ont quant à eux été percés de nombreuses brèches et parfois démantelés pour récupérer des matériaux. À partir du milieu du xvii<sup>e</sup> s., apparaissent dans les archives de la ville des documents attestant que les autorités municipales s'opposèrent à la destruction par les particuliers des remparts romains jusqu'à ce qu'en 1769 elle décide d'en vendre elle-même les matériaux.

L'affaire Tacot illustre ce changement dans la perception que les autorités locales ont de l'enceinte antique. En 1786, un procès fut intenté par la municipalité à un dénommé Guillaume Tacot, propriétaire de plusieurs parcelles agricoles à Autun du côté du quartier antique des monuments de spectacle, à l'est de la ville. Celui-ci avait détruit un tronçon du rempart et une tour qui divisaient en deux l'une de ses parcelles cultivées afin d'en récupérer les matériaux. Étant donné que le rempart ne saurait relever de la propriété privée, il fut condamné à la fois pour vol de matériaux et pour avoir accaparé la surface de terrain sur laquelle s'étendait le rempart. Il n'est nullement condamné pour dégradation du patrimoine antique mais bien pour avoir fait subir à la ville un préjudice financier en la privant de potentiels matériaux de construction qui lui appartenaient<sup>41</sup>. Le propriétaire de la parcelle fut d'ailleurs condamné à payer la fin des travaux de pavage de la place du Champ de Mars que la mairie peinait à financer. Les avocats de Guillaume Tacot, comme Aubin-Louis Millin vingt ans plus tard<sup>42</sup>, dénoncèrent la conduite des autorités

<sup>40</sup> Le transfert des blocs de la porte de Rome jusqu'au domaine du président Jeannin est mentionné dans *L'Histoire d'Autun* de Jean Aubery (manuscrit du début du xvii<sup>e</sup> s. cité dans Abord 1881, 91, note 2), dans Thomas 1660, 20 (= Thomas 1846, 36) et repris par Fontenay 1889, 45.

<sup>41</sup> La cour d'appel de Dijon condamna en 1787 la ville d'Autun pour abus de pouvoir (Dorigny 1989, 37–38).

<sup>42</sup> Millin 1807, 310 : « Les anciens murs de la ville formoient une vaste enceinte protégée par quarante tours (...) Ce n'est pas la faux du temps, ce n'est pas la rage des barbares qui les ont détruits, mais cette fureur qui porte les habitans d'Autun à tout renverser. Cependant la ville poursuit juridiquement ceux qui emportent des pierres des monumens antiques ; nous avons vu un homme qui venoit d'être condamné à une amende de vingt francs pour ce fait. Mais cette poursuite n'a point pour objet la conservation des monuments ; c'est un vandalisme dont elle se réserve le privilège exclusif. »

municipales pour qui la destruction de l'enceinte romaine était une aubaine financière. Leur plaidoyer est révélateur de la perception de l'enceinte antique à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. :

« Il ne s'agit, ni des murs, ni des remparts actuels de la ville d'Autun; il s'agit des débris d'une vieille muraille abandonnée et ruinée, et qui ne sert plus qu'à attester les déplorables événements qui ont réduit l'ancienne capitale des Eduens à l'état de médiocrité où est aujourd'hui réduite la cité d'Autun... Après tout, quand le sieur Tacot se serait débarrassé des restes de ce mur, qui s'élève au milieu de ses possessions, qui les couvre de son ombre, qui les écrase de ses ruines, aurait-on pu le poursuivre criminellement? (...) On voit donc que l'intention des Officiers Municipaux d'Autun est très éloignée de vouloir conserver, entretenir et réparer une muraille devenue absolument inutile... Il est clair que depuis la construction du nouveau rempart, la conservation des anciens murs n'aurait été qu'une surcharge ruineuse pour les habitants, dont on a dû se débarrasser, en les abandonnant; et si on ne les a pas entièrement détruits, c'est que leur démolition aurait occasionné une dépense considérable. »<sup>43</sup>

En aucune manière, l'enceinte romaine ne semble considérée, ni par les avocats de Guillaume Tacot, ni par les autorités autunoises, comme un témoin du passé qu'il faudrait conserver. Très peu de temps après, une délibération de la mairie datée du 15 février 1788 confirme cette perception de l'enceinte romaine comme une structure sans aucun autre intérêt que d'être une ressource financière potentielle :

« Les murs d'Autun [ceux de l'enceinte moderne] ayant besoin d'être réparés à raison des brèches qui s'y trouvent et n'ayant pas grandes ressources dans nos finances, nous imaginâmes d'en trouver dans la vente des matériaux qu'on aurait, en détruisant d'anciennes tours qui se trouvent dans l'enceinte [antique] et qui sont inutiles et en réduisant les murs à 15 pieds de hauteur. »<sup>44</sup>

Ce choix municipal d'adjudication des matériaux et de vente de terrains du domaine public fait écho à celui, dénoncé par Victor Hugo, des autorités locales de Laon dans l'Aisne<sup>45</sup>. Quelques années plus tard, les destructions liées aux événements révolutionnaires épargnèrent les murs antiques d'Autun pour se concentrer sur les églises. La loi

du 16 juin 1790 imposant la destruction de « signes de la servitude » ne fut appliquée qu'en 1791 pour les armoiries de la province de Bourgogne et du prince de Condé qu'arborait la porte des Marbres du rempart moderne.

Il reste à signaler les destructions causées depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s. par la modernisation des infrastructures, telle la tranchée pratiquée pour mettre en place une ligne de chemin de fer: deux pans de la muraille romaine sont alors détruits dans la partie nord de la ville en 1866-1867. Par ailleurs, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s., l'expansion urbaine *extra Romanos muros*, pour la première fois depuis l'antiquité, a conduit au démantèlement de plusieurs tronçons de l'enceinte du I<sup>er</sup> s., notamment dans la zone de la Croix-Verte et du faubourg Saint-Andoche.

Par bien des aspects, les questions soulevées par l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* rejoignent celles liées à l'abandon de Bibracte: la décision de quitter le mont Beuvray est-elle à mettre au crédit des élites éduennes ou fut-elle imposée par le pouvoir central romain? Quelle est l'origine du financement des travaux liés à la création de cette nouvelle ville? Qui a matériellement construit les murs, les tours et les portes de la ville: ses architectes, sculpteurs et maçons étaient-ils éduens, italiens ou venus du sud de la Gaule? Qui en a conçu le projet architectural? Selon la réponse que reçoivent ces questions, c'est toute l'interprétation de l'enceinte de la ville qui varie et, avec elle, une partie de la compréhension du processus de romanisation de la Gaule celtique.

On gagne à explorer ces questions d'une manière renouvelée en étudiant l'ensemble du processus de construction du rempart d'Autun depuis la phase d'élaboration du projet dans l'esprit de ses initiateurs jusqu'aux ultimes modifications attribuables à la période antique. Cela revient donc à réfléchir sur les raisons qui motivent le choix de telle ou telle solution technique spécifique, sur l'origine de l'architecte, sur celle des financements, sur l'organisation du chantier de construction, sur la main d'œuvre, sur les réseaux d'approvisionnement en matériaux de construction... Certains de ces points, en particulier la problématique de la diffusion des modèles architecturaux, imposent de situer l'étude à l'échelle de la partie occidentale de l'Empire romain. En effet, qu'il soit vu de loin par un visiteur à l'approche de la ville ou de l'intérieur par un habitant d'*Augustodunum*, le rempart est une structure monumentale qui définit l'identité de la ville: ces portes monumentales et ces tours s'élevant au débouché d'une trame viaire orthogonale sont les témoins matériels de la *dignitas* de la cité éduenne. Ces remparts qui eurent jadis pour fonction d'exprimer au premier regard la fierté éduenne d'appartenir au monde romain, ont fini, bien des siècles plus tard, par incarner la fierté autunoise de descendre des seuls Gaulois que Rome qualifia de frères.

<sup>43</sup> Archives départementales de Saône-et-Loire, dépôt communal d'Autun, DD5, « Précis pour le Sieur Guillaume Tacot, Marchand, demeurant à Nolay, Appelant de la Sentence rendue à la Vierie d'Autun, le 21 janvier 1786, contre MM. Les Maires et Echevins, syndic et habitants de la dite ville, intimés », dossier mentionné dans Dorigny 1989, 36-38.

<sup>44</sup> C'est-à-dire environ 4,80 mètres de haut. Archives départementales de Saône-et-Loire, citées dans Dorigny 1989, 44. Il est par ailleurs décidé de fermer les tours « en ce qu'êtant ouvertes elles donnent retraite aux libertins et aux vagabonds ».

<sup>45</sup> Sur la destruction de la tour de Louis IV d'Outremer à Laon en 1831, cf. Hugo 1832, 609-611.